

# Affaire Hobbs-Melville à Monaco : le maximum pour les organisateurs

Scandale Hobbs-Melville, fin de l'acte II ! Hier, la cour d'appel de Monaco a confirmé la culpabilité des quatre prévenus dans la plus grosse arnaque de la principauté en suivant presque à la lettre le réquisitoire du procureur général.

William Fogwell, le créateur du système de cavalerie aux placements boursiers, a été condamné à 5 ans de prison et 500 000 € d'amende. Sa fille, Shelley Fogwell, la cheville ouvrière, a subi la même sanction, soit 6 mois et 200 000 € de plus qu'en première instance. Il leur a été reproché, entre autres, des faits d'escroquerie et d'infraction à la gestion de portefeuille et d'activités boursières assimilées.

De 1993 à 2000, la société Hobbs-Melville promettait des investissements sur les marchés jusqu'à 50 %. Près de 300 victimes ont porté plainte, le préjudice est es-



**William Fogwell, le créateur du système de cavalerie, a été condamné à 5 ans de prison.** (Photo Patrice Lapoirie)

timé entre 65 M€ et 165 M€.

La condamnation de Jean-Christophe Moroni, 18 mois de prison pour complicité d'escroquerie et 50 000 € d'amende, est inchangée.

L'un de ses avocats, M<sup>e</sup> Éric Dupont-Moretti, a affirmé que son client allait sortir un livre sur sa version des faits sans toute-

fois préciser le nom de l'éditeur.

## Une seule peine alléguée

Seul Guillaume Losada y Padilla a bénéficié de la clémence : 12 mois et 30 000 € pour complicité et recel d'escroquerie au lieu de 18 mois et 50 000 €.

William et Shelley Fogwell ont comparu détenus. Selon leur conseil respectif

<sup>(1)</sup>, ils pourraient être libérés, dans l'ordre, d'ici 6 mois et 13 mois en raison de leur détention préventive.

Guillaume Losada y Padilla et Jean-Christophe Moroni ont participé libres aux débats, mais étaient absents à la lecture de l'arrêt. Au tribunal correctionnel comme en appel, le procès a été tendu et émaillé d'incidents, allant jusqu'à la récusation d'un président en première instance.

Par ailleurs, M<sup>e</sup> Denis del Rio (2) a indiqué qu'il porterait plainte aujourd'hui contre le juge d'instruction de l'affaire, Jean-Christophe Hullin, pour blanchiment aggravé et usurpation de titre supposés dans le cadre d'agissements relatifs au dossier Hobbs-Melville. Contacté, ce dernier qui travaille désormais au pole financier à Paris n'a pas souhaité s'exprimer.

**YANN MASSON**

<sup>(1)</sup> M<sup>e</sup> Adrien Verrier et Régis Bergonzi.

<sup>(2)</sup> Avocat de parties civiles.